



carte de séjour refusée par la préfecture et le tribunal adminis

Par jefnice, le 21/01/2010 à 21:29

Bonjour,

En tout premier lieu je tiens à vous remercier par avance de votre aide. Si vous me le permettez je vais à présent vous exposer notre situation.

Etant français de naissance je suis marié à une marocaine depuis le 21 janvier 2006, mon épouse ayant obtenu une carte de séjour de dix ans.

Le 10 octobre 2007 nous avons reçu chez nous ma belle mère pour laquelle nous avons obtenu un visa C de 6 mois. Durant cette période une demande de carte de séjour a été déposée à la préfecture qui l'a rejetée (sans reconduite à la frontière). Par l'intermédiaire d'un avocat, nous avons alors saisi le tribunal administratif qui a rejeté notre demande, invoquant le motif que la préfecture n'avait pas refusé purement et simplement notre demande, mais avait spécifié à ma belle mère de retourner dans son pays afin d'y solliciter une demande de visa long séjour.

Sachant très bien que tout retour au Maroc serait définitif. De quelle(s) suite légale(s) disposons nous pour tenter d'obtenir cette carte de séjour.

Pour information : Ma belle mère a deux enfants majeurs au Maroc qui ne peuvent subvenir à ses besoins ce point ayant été démontré au tribunal lors de notre recours. Deplus il a été aussi démontré que nos ressources étaient suffisantes pour subvenir aux besoins de ma belle mère.

Dans l'attente je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués